

**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

**Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex**

Division de l'administration des  
personnels ATSS et ITRF  
**DAPAOS**

**Circulaire n° 2018-DAPAOS 005**

Secrétariat DAPAOS :  
[Ce.dapaos@ac-versailles.fr](mailto:Ce.dapaos@ac-versailles.fr)

Dossier suivi par :  
E. Morisset  
G. Le-Palec

- DAPAOS 1 : Fabien DIVENAH  
- DAPAOS 2 : Laurence HOUSSEL  
- DAPAOS 3 : Florence RIFLADE  
- DAPAOS 4 : Muriel ROBIN  
(voir organigramme)

**Diffusion :**

Pour attribution : A - Pour Information : I

A	DSDEN	A	Universités
A	Inspections	A	IUT
A	CT -CM	A	Gds étab. Sup.
A	Chefs Div.	A	IUFM
A	Chefs Serv.	A	CROUS
A	LYC	A	Canopé (CRDP)
A	CLG	A	CIO
A	LP		INSHEA
A	EREA/ERPD	I	CNED
I	CIEP		Représentants des personnels
A	MELH		
A	DDCS	A	ENSIIE
A	ENSEA	A	Centrale SUPELEC
Autres :			

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié  
 Reconduit

**Calendrier :** retour **pour le 06 mars 2018**

**Le présent document comporte :**

Circulaire 1 1 p.  
Annexe 1 3 p.  
Dossier 1 7 p.  
Organigramme 1 1 p.

Total 12 p

Versailles, le 29/01/2018

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

- Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des services de l'éducation nationale, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public local d'enseignement et directeurs de CIO,
- Monsieur le Directeur du réseau Canopé, académie de Versailles,
- Monsieur le Directeur du CREPS,
- Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Versailles,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux de la cohésion sociale,
- Madame l'Intendante générale de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur,
- Messieurs les Présidents d'université, les directeurs de l'INSHEA, de l'ENSEA, de l'ENSIIE, de Centrale SUPELEC
- Monsieur le Directeur du CROUS.

**Objet : Recrutement par liste d'aptitude dans le corps des Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2018.**

**Réf. :** Décret n° 2009-1388 du 11/11/2009 modifié.

J'appelle votre attention sur les modalités de recrutement par liste d'aptitude dans le corps des SAENES.

Les dossiers devront être retournés au service de la DAPAOS qui gère votre établissement pour le :

**Mardi 06 mars 2018** délai de rigueur.

Seuls les dossiers complets parvenus à cette date seront pris en considération.

Je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint,  
Directeur des Ressources Humaines,

**signé : Régis Haulet.**